

optopresse

Actualités : Les 25 ans de
notre directeur général P. 6

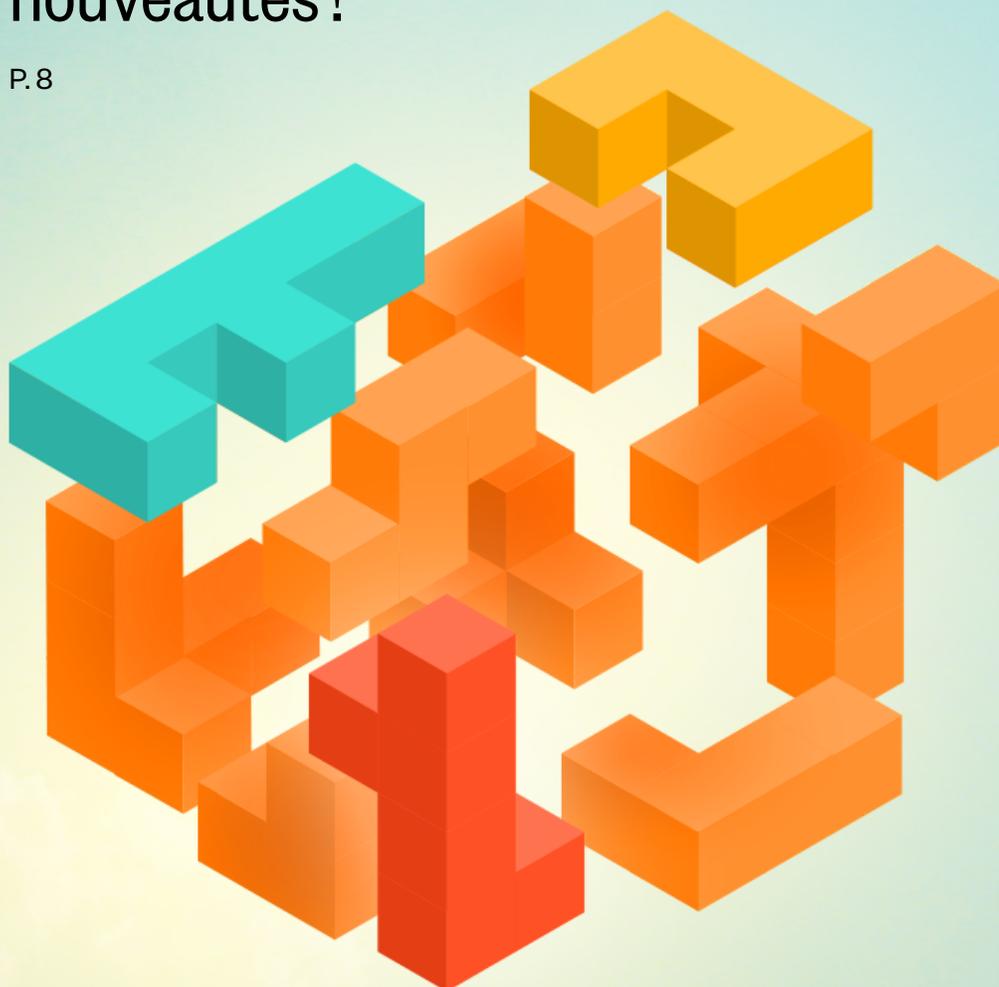
Inspection professionnelle :
À quoi s'attendre ? P. 13

Enjeux et orientations : Nouvel exercice
de planification stratégique P. 15

Élections et nominations à l'Ordre

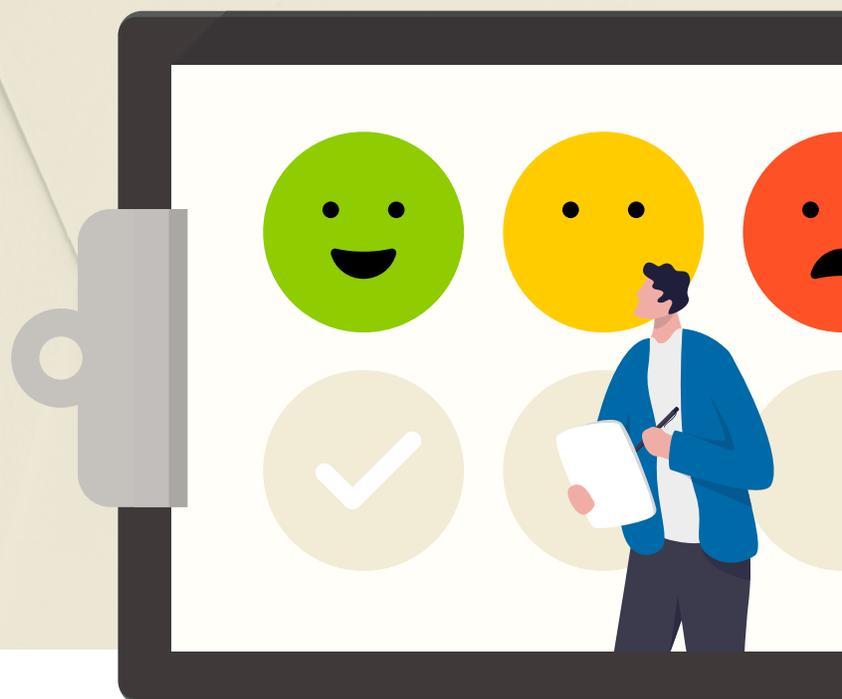
Quelques nouveautés!

P. 8



INSPECTION PROFESSIONNELLE À quoi s'attendre ?

13



03 **Mot de la présidence**

Mon nouveau mandat
à la présidence

06 **Actualités**

Un bref aperçu d'un
parcours professionnel
Les 25 ans de notre directeur
général Marco Laverdière

08 **Actualités**

Élections et nominations à l'Ordre
Quelques nouveautés!

11 **Message du bureau
du syndic et des enquêtes**

Un bilan des activités
pour 2022-2023

15 **Actualités**

Enjeux et orientations
Nouvel exercice de
planification stratégique

16 **Mot du CPRO**

Les autoformations
Ouvertes tout l'été!

optopresse

Bulletin officiel de l'Ordre des optométristes du Québec

L'Optopresse est publié quatre (4) fois par année
par l'Ordre des optométristes du Québec.

Rédactrice en chef :
Claudine Champagne

Collaborateurs à ce numéro :
Claudine Champagne, Marco Laverdière,
Éric Poulin, Léo Breton, Johanne Perreault
Anne Boissonneault

Révision linguistique :
Christine Daffe

Design graphique et électronique :
Agence Code

L'Ordre des optométristes du Québec est un
ordre professionnel constitué en vertu du Code
des professions, de la Loi sur l'optométrie et des
règlements applicables.

Il a pour mission d'assurer la protection du public,
en garantissant à la population la compétence,
le savoir et le professionnalisme de plus de
1 500 optométristes du Québec. L'appartenance à
l'Ordre est obligatoire pour l'exercice de l'optométrie
au Québec.

La reproduction de ce bulletin est interdite
en tout ou en partie sans autorisation de l'Ordre
des optométristes du Québec.



ORDRE DES
OPTOMÉTRISTES
DU QUÉBEC
1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051

www.ooq.org



Mon nouveau mandat à la présidence

Comme vous le savez probablement, les membres du Conseil d'administration m'ont renouvelé en mai leur confiance pour un deuxième mandat à titre de président de notre ordre professionnel.

Fortement marquées par la pandémie, les quatre dernières années ont été riches de défis et d'accomplissements pour toute notre organisation et c'est avec fierté et enthousiasme que j'accepte ce deuxième mandat.

Qui dit renouvellement dit aussi bilan de ce qui a été fait et engagement pour le nouveau mandat. C'est ce que je vous propose dans cet éditorial.



Bilan

Comment débiter le bilan des dernières années sans parler de la pandémie de COVID 19 qui a si durement touché tout le monde. Bien que cette épreuve nous ait forcés à changer nos priorités et à tous revoir nos échéanciers, elle nous a aussi permis de voir à quel point notre profession peut faire preuve de résilience et d'esprit de corps face à l'adversité.

Encore une fois, je remercie spécialement les membres du Conseil d'administration et la permanence pour leur travail exemplaire.

Malgré cet écueil, nous avons été en mesure de mener à terme plusieurs dossiers importants, dont ceux-ci :

- Refonte complète de notre site web et la création d'un espace membre.
- Adoption d'un nouveau règlement sur la formation continue qui sera en vigueur lors du prochain cycle. Celui-ci vise l'exigence d'UFC afin de tenir compte de la complexification de notre pratique et l'évolution rapide des savoirs. Il permet aussi beaucoup plus de latitude quant à la forme et à la provenance des UFC requis en fonction des besoins et des préférences de chacun.

Les optométristes sont responsables de maintenir leurs compétences tout au long de leur pratique si bien que c'est à eux de déterminer leur parcours de formation continue.

- Mise à jour du règlement sur l'inspection professionnelle, celle-ci visait à moderniser notre approche en diminuant l'importance de la tenue de dossier comme indicateur de compétence pour s'attarder davantage aux connaissances et à l'exercice du jugement professionnel dans le cadre clinique. L'inspection à distance par visioconférence a également été mise en place (on est en 2023!).

Un rappel : l'inspection professionnelle étant obligatoire pour toutes les professions réglementées, elle est souvent perçue comme un objet de coercition. Elle devrait toutefois être d'abord et avant tout un outil additionnel de mesure de compétence permettant de découvrir nos faiblesses afin d'orienter nos formations futures.

- Publication d'un [Cadre de collaboration sur les conditions d'origine neurologique, vestibulaire ou oculovisuelle](#), conjointement avec l'Ordre de la physiothérapie, afin d'accroître l'interdisciplinarité et faire connaître le rôle essentiel de l'optométrie dans la prise en charge de ces cas.

- Intégration du volet diagnostic et thérapeutique des pathologies oculaires au guide de pratique générale, et ce, dans le cadre d'une mise à jour périodique de nos normes de pratique et en remplacement du guide conjoint préalablement adopté avec le Collège des médecins. Tout en maintenant une approche collaboratrice avec les ordres professionnels partenaires, les limites de ce que nous pouvons faire seront dorénavant établies par nos propres guides et par notre cadre déontologique et réglementaire.

Il s'agit là d'un jalon important d'émancipation de notre profession.

- Réalisation d'un état de situation décrivant l'historique et les défis affectant le secteur de la basse vision constitué avec l'aide de professionnels du milieu. Celui-ci sera présenté au gouvernement et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de soutenir notre action visant à préserver ces services à la population qui sont menacés et de plus en plus précaires.
- Participation à toutes les initiatives, toutes les tables de travail et toutes les tribunes pour faire valoir le rôle de première ligne essentiel de l'optométrie pour les soins oculovisuels au Québec. Résultats ? Trois (3) des 18 priorités retenues pour le déploiement du Plan santé concernant l'optométrie ! Cela augure très bien pour que nous puissions avoir une avancée majeure pour la profession.

Je termine ce résumé en vous mentionnant que je suis particulièrement heureux du positionnement politique et stratégique de l'Ordre auprès du gouvernement et à l'intérieur des différentes entités du système professionnel où se prennent les décisions importantes pour notre profession.

Le mérite en revient aux acteurs actuels de nos institutions optométriques, mais aussi à tous ceux qui y ont œuvré par le passé et qui ont permis de faire de notre profession, un incontournable.

Engagements

La continuité et la poursuite des dossiers actuels constituent assurément l'engagement prioritaire.

Une nouvelle planification stratégique sera établie et adoptée à l'automne et viendra préciser tous les dossiers qui seront priorisés pour les trois prochaines années.

Un aperçu :

- Autoévaluation des compétences : toujours avec l'idée que la formation continue et l'inspection professionnelle sont des outils permettant aux optométristes de conserver leurs compétences tout au long de leur carrière, une autoévaluation des compétences serait offerte en début de cycle pour permettre de découvrir ses angles morts et ainsi permettre de cibler les formations nécessaires à chacun. On ne peut améliorer ce qu'on ne connaît pas ! Ce sera un outil supplémentaire mis à votre disposition. Cette autoévaluation optionnelle et confidentielle comptera pour 1 UFC.
- Création de champs d'expertise : dans la même veine et afin de permettre le rehaussement des savoirs et compétences après l'obtention du doctorat, nous aimerions créer des champs d'expertise pouvant être développés via des formations à distances disponibles pour les professionnels en pratique en collaboration avec l'ÉOUM et le CPRO.
- Création de titres émérites pour les membres : à l'instar d'autres professions, nous aimerions reconnaître le mérite des membres qui se sont dévoués de façon exceptionnelle à la profession ou qui se sont illustrés dans leur carrière ou dans la société par des réalisations notoires dont le mérite a rejailli sur la profession. Des travaux sont déjà en cours à ce sujet.
- Mise en place de balises et encadrement des technologies : les choses changent vite et nous continuerons de nous pencher sur les aspects technologiques tels que la téléoptométrie, les aides à la prise de décision, l'intelligence artificielle, etc.)

- Modernisation du secteur oculovisuel : nous poursuivons le travail avec nos collègues opticiens pour mieux arrimer nos deux professions afin de faire face aux défis de notre secteur, dont celui de la rareté de la main-d'œuvre, ayant toujours comme but final d'assurer de meilleurs soins à la population et la protection du public.
- Adoption d'une nouvelle loi sur l'optométrie : si les vents sont favorables et que le gouvernement tient le cap avec son Plan Santé et sa réforme des services de première ligne, nous pourrions vivre un autre moment marquant avec l'adoption d'une nouvelle loi sur l'optométrie, dont le projet a déjà été communiqué aux instances gouvernementales.

Comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, la protection du public n'est pas un frein à notre développement, mais un puissant moteur. Pour l'incarner, il nous faut viser l'excellence, développer de nouvelles compétences et adopter les plus hauts standards. C'est ce qui a permis et permettra à notre profession de poursuivre son évolution.

Merci aux membres du Conseil d'administration et de la permanence pour leur confiance, leur agilité et leur travail acharné, qui nous ont permis de tirer avantage des opportunités qui se sont présentées pour faire avancer les dossiers. Nous continuerons d'exercer un leadership fort sur les enjeux importants touchant notre profession, pour le plus grand bénéfice de la population. 🌀



Bref aperçu d'un parcours professionnel

Les 25 ans de notre directeur général Marco Laverdière



Membre du Barreau du Québec depuis 1994, il est titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droits fondamentaux de l'Université de Nantes et d'une maîtrise en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Il a débuté sa carrière de juriste au sein du Conseil pour la protection des malades en 1993. Puis, il est entré en poste à l'Ordre en avril 1998, où il occupe le poste de directeur général et secrétaire depuis 1999.

Parallèlement, il enseigne au sein du programme de 2^e cycle en droit et politiques de la santé à l'Université de Sherbrooke depuis 2002. Depuis 2014, il est également chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé de l'Université de Montréal et, depuis 2021, au *Hub Santé : Politique, Organisation et Droit (H-POD)*.

Il est aussi engagé auprès de différents groupes de travail concernant le droit, les politiques de la santé et la réglementation professionnelle au Canada, en plus d'agir à titre de conférencier, formateur et auteur sur divers sujets liés à son champ d'expertise.

Q Au départ, qu'est-ce qui t'a amené à postuler pour l'Ordre ?

R Durant mes études en droit, j'ai développé très tôt un intérêt pour le droit de la santé, qui inclut notamment la réglementation des professions. Après quelques années au Conseil pour la protection des malades, je voulais vivre une autre expérience et, ayant soumis ma candidature dans différentes organisations, le hasard a fait en sorte que je reçoive un appel de l'Ordre pour ce qui était alors un poste d'adjoint à la direction générale.

Pourquoi es-tu toujours en poste après 25 ans ?

D'abord, parce que j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à côtoyer les divers intervenants de la communauté optométrique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Ordre. La qualité des relations avec les personnes avec lesquelles je travaille joue pour beaucoup. Aussi, l'optométrie est une belle profession, en plein développement, et c'est stimulant de pouvoir y contribuer. Enfin, le fait de pouvoir combiner mes activités à l'Ordre avec d'autres activités d'enseignement et de recherche sur le plan académique constitue pour moi un équilibre parfait, entre la théorie et la pratique.

Quel est l'accomplissement dont tu es le plus fier au cours des 25 dernières années ?

Je ne crois pas pouvoir m'attribuer l'exclusivité d'un accomplissement en particulier, puisque les réalisations qu'on a pu faire au cours des dernières décennies ont toujours été le fruit d'un travail d'équipe, avec les présidents, les administrateurs et les membres de comités et du personnel. Les défis sont nombreux et c'est encore très perfectible, mais peut-être que ma fierté finalement est d'avoir fait en sorte que, malgré une petite équipe et des ressources limitées, l'Ordre est une organisation assez bien structurée, dynamique, avec une approche rigoureuse et en mesure d'accomplir sa mission de protection du public tout en soutenant le développement de la profession. Aussi, dans le contexte actuel de rareté des ressources humaines, je suis aussi assez fier de constater que généralement, on a une bonne capacité de rétention des membres de l'équipe, ce qui pourrait signifier qu'on arrive à maintenir un climat de travail agréable, sain et productif. ☺

Toute l'équipe de l'Ordre des optométristes tient à remercier Marco de son engagement et sa loyauté à l'organisation. Nous sommes tous d'accord qu'il est un collègue exceptionnel et sommes ravis qu'il fasse partie de notre belle équipe.

Merci pour ces 25 belles années!



Élections et nominations à l'Ordre

Quelques nouveautés !



Lise Racette, administratrice nommée, Éric Poulin, optométriste et président de l'Ordre,
Claudine Champagne, Directrice générale adjointe et secrétaire adjointe,
Jean-Marie Hanssens, optométriste et administrateur élu, Dominic Laramée, optométriste et trésorier,
Marco Laverdière, directeur général et secrétaire, Rachel Turcotte, optométriste et vice-présidente.



PRÉSIDENCE DE L'ORDRE

Le Dr Éric Poulin, optométriste, réélu !

En poste à la présidence depuis 2018, réélu en 2019, il a complété un premier mandat en mai 2023 à la présidence. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 mai dernier, il a été réélu à la présidence de l'Ordre pour un mandat de 4 ans.

Q Comment entrevois-tu ce 2^e mandat à la présidence ?

R C'est avec fierté et enthousiasme que je débute ce deuxième mandat que viennent de me confier les membres du conseil d'administration. Je suis honoré de leur confiance renouvelée.

Qu'est-ce qui a marqué ton premier mandat selon toi ?

Je suis fier du travail accompli par la permanence et par les membres du CA au cours de ce mandat. Mandat qui fut par ailleurs fortement marqué par la pandémie et qui a exigé de l'Ordre de faire preuve d'agilité dans le soutien des optométristes et de leurs activités professionnelles. Nous continuerons d'exercer un leadership fort sur les enjeux importants touchant notre profession pour le plus grand bénéfice de la population.

Par ailleurs, certaines réalisations des dernières années, dont la mise à jour du Guide d'exercice clinique et la révision du cadre de formation continue des optométristes ont su marquer ce premier mandat.

Qu'envisages-tu pour ce deuxième mandat ?

Je compte mener à terme différents dossiers déjà en cours, notamment la poursuite de l'actualisation du cadre d'intervention des optométristes entreprise avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Puis, je vais continuer les démarches afin de consolider et revaloriser le rôle des optométristes dans le secteur de la basse vision et du système de santé.

Enfin, l'évaluation et la détermination de mesures à instaurer afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre font également partie des enjeux qui retiendront mon attention au cours du prochain mandat.

As-tu quelques mots pour les membres et autres intervenants de l'Ordre ?

Oui, j'aimerais profiter de cette réélection pour remercier l'ensemble des administrateurs, les membres de comités et le personnel de l'Ordre pour leur contribution quotidienne à la réalisation de la mission de protection du public.



Du nouveau au comité exécutif

Le Dr Jean-Marie Hanssens, optométriste et administrateur au CA de l'Ordre depuis 2019, s'est joint en mai dernier au comité exécutif de l'Ordre.

Nous lui souhaitons la bienvenue au CE et le remercions de cette implication.



Du nouveau au Conseil d'administration

Nous accueillons Mme Hélène Tremblay, administratrice nommée par l'Office des professions.



Infirmière de profession, Mme Tremblay a participé à son premier Conseil d'administration en mai dernier. Cette dernière ayant œuvré plusieurs années dans la gouvernance et la gestion du réseau de la santé, en plus d'avoir été administratrice à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, elle saura assurément bien appuyer le CA dans la réalisation de son mandat.

Départ de la Dre Louise Mathers, optométriste du comité exécutif

La Dre Mathers, optométriste a récemment quitté le comité exécutif. En poste depuis 1999 à l'Ordre, la Dre Mathers, optométriste a occupé différentes fonctions au cours des 25 années, dont plusieurs à la vice-présidence, mais aussi en tant que trésorière et membre du comité exécutif.

Nous désirons la remercier pour son implication importante depuis près de 25 ans afin de contribuer à l'évolution de la profession. Dre Mathers, optométriste, demeure administratrice à l'Ordre au Conseil d'administration et poursuit son implication auprès du CPRO ainsi que de la Fondation des maladies de l'œil et l'École de la vue.



Administratrice de moins de 35 ans

Nomination de la Dre Aulne St-Amant, optométriste

Suite au processus d'appel de candidatures et après avoir reçu 4 candidatures intéressantes, le Conseil d'administration, sur recommandation du comité de la gouvernance, a nommé la Dre Aulne St-Amant, optométriste, afin de combler le poste d'administrateur de moins de 35 ans.

Dre St-Amant, optométriste a terminé son doctorat en 2021 et pratique actuellement en Estrie. Parmi les objectifs poursuivis par cette dernière, elle a notamment mentionné vouloir mettre de l'avant le potentiel des jeunes optométristes face aux enjeux de la pratique optométrique et les encourager à y jouer un rôle.

Nous souhaitons la bienvenue à la Dre St-Amant, optométriste. 🌀



Un bilan des activités pour 2022-2023

En quelques mots

Baisse des demandes reçues du public, des optométristes et autres comparativement à l'année précédente :

9 %

1511 demandes en 2021-2022 alors qu'il y en avait eu 1388 en 2022-2023

973 demandes proviennent du public

357 demandes proviennent des optométristes

89 %

Réponse à la majorité de ces demandes en fournissant de l'information et sans besoin d'intervention

Enquêtes ouvertes :

191

Dossiers fermés :

200



Conclusions les plus fréquentes lors de la fermeture d'une enquête

- 1 Peu d'enquêtes se terminent par le dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline. En 2022-2023, 5 plaintes ont été déposées.
- 2 Aucune intervention nécessaire : **27 %**
- 3 Avertissement formel (lettre au professionnel) : **25 %**
- 4 Rappel des obligations et/ou avertissement informel (verbal ou par courriel) : **22 %**
- 5 Différend réglé par la conciliation : **14 %**

5 motifs principaux des avertissements formels

- 1 Pratique optométrique hors normes
- 2 Gestes non autorisés posés par du personnel d'assistance
- 3 Suppléments d'honoraires chargés au patient
- 4 Publicité non conforme
- 5 Problématique liée à la remise de l'ordonnance

Principaux motifs des appels

EN PROVENANCE DU PUBLIC

- 1 Demande d'information générale sur l'optométrie (sans plainte)
- 2 Inadéquation des recommandations, traitements ou ordonnances
- 3 Coût, surfacturation ou suppléments chargés

EN PROVENANCE DES OPTOMÉTRISTES

- 1 Informations sur la réglementation : **49 %**
- 2 Mesures recommandées en contexte de pandémie de la COVID-19 : **13 %**
- 3 Obligation du professionnel envers son patient : **12 %**



L'équipe du bureau du syndic

Dre Johanne Perreault,
optométriste et syndique

Dre Julie Boivin,
optométriste et syndique adjointe

Dre Sylvia Campbell,
optométriste et syndique adjointe

Dre Catherine Gemme,
optométriste et syndique adjointe

Dre Mariline Pageau,
optométriste et
syndique adjointe

Dr Leonid Eselson,
optométriste et conseiller
au bureau de la syndique

M. Sébastien Hotte,
adjoint exécutif

Vous avez des questions pour nous, il est possible de nous contacter par courriel à syndic@ooq.org.

Nomination du Dr Leonid Eselson, optométriste à titre de conseiller au bureau de la syndique

Découlant de l'appel de candidature de la fin 2022, le Conseil d'administration a récemment nommé le Dr Leonid Eselson, optométriste à titre de conseiller au bureau de la syndique.

Possédant une expérience de travail à la fois en bureau privé, en tant que chargé d'enseignement clinique et de maître de stage pour l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, ce dernier s'est dit intéressé à s'impliquer non seulement pour la protection du public, mais aussi pour l'avancement de la profession et le soutien aux collègues optométristes.

En poste depuis le début juin 2023, le Dr Eselson, optométriste, a rapidement intégré et soutenu l'équipe en place. 🌀

Inspection professionnelle

À quoi s'attendre ?

Le comité d'inspection professionnelle (CIP), avec l'approbation du Conseil d'administration, a établi un [Programme de surveillance de l'exercice de la profession](#), qui est disponible dans le site web de l'Ordre.



Ce document décrit les grandes lignes relatives au processus d'inspection professionnelle. En voici un résumé :

COMBIEN D'OPTOMÉTRISTES INSPECTÉS ?

Sur une base annuelle (1^{er} avril au 31 mars de chaque année), le CIP procède à des inspections dont le nombre correspond à 10 à 15 % des membres actifs inscrits au tableau (soit environ 150 à 200 inspections).

Ces inspections sont généralement réparties de la façon suivante :

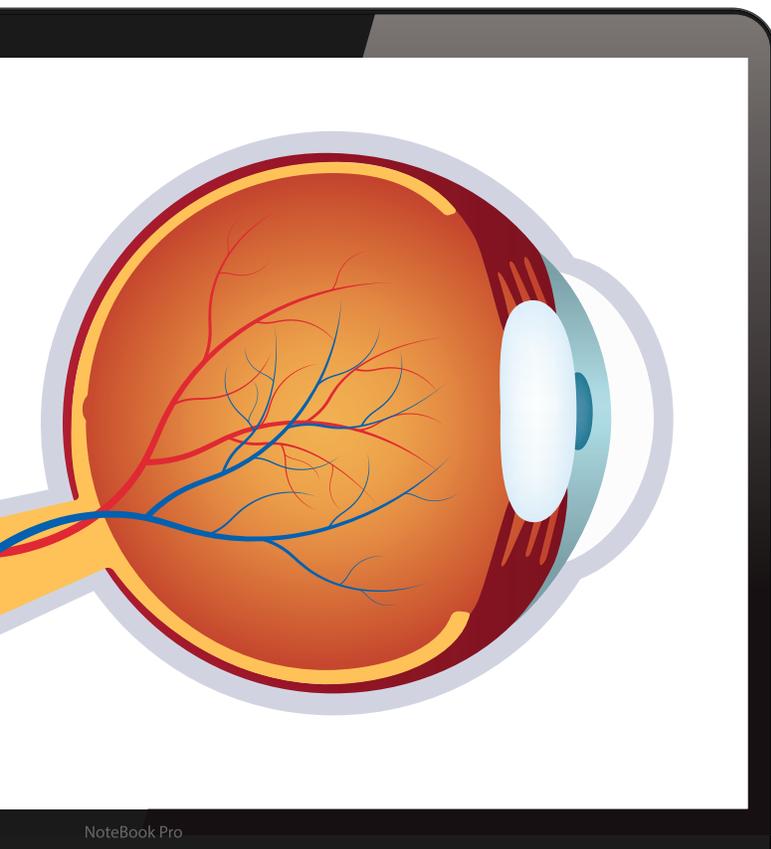
- Environ 25 % des inspections en bureau ou par téléinspection visent des optométristes récemment gradués et/ou inscrits au tableau de l'Ordre depuis moins de deux ans ;
- Environ 75 % des inspections en bureau ou par téléinspection, incluant des inspections de suivi qui ont pour but la vérification de la mise en place des demandes de correctifs émises lors de l'inspection précédente ou la vérification qui s'impose suite à un signalement du syndic.

QUI SERA INSPECTÉ ?

La sélection des optométristes qui doivent être inspectés au cours d'un exercice tient compte de différents facteurs, notamment ceux liés au risque que peut représenter un optométriste ou un groupe d'optométristes sur le plan de la protection du public.

Plus particulièrement, les critères suivants sont notamment pris en compte :

- Date de l'admission à l'Ordre pour prévoir une première inspection après deux ans d'exercice (cette inspection a pour but de favoriser une entrée en pratique sur des bases adéquates et est généralement effectuée par téléinspection)
- Dernière « date de rappel » inscrite au dossier de l'optométriste. Celle-ci est convenue par le CIP après chaque inspection. La date de rappel correspond à la date approximative de la prochaine inspection et varie entre six mois et dix ans, selon la nature et/ou la quantité des demandes formulées par le CIP
- Délai écoulé après l'atteinte des objectifs des activités de perfectionnement (généralement 6 mois après)
- Signalements faits par le bureau du syndic et les demandes du Conseil d'administration ou du comité exécutif de l'Ordre 🌀



La téléoptométrie et l'inspection professionnelle

Comme toutes les dimensions de la pratique clinique de l'optométrie, la pratique en téléoptométrie, de façon exclusive ou partielle, peut faire l'objet d'une inspection professionnelle. En tenant compte notamment des [lignes directrices de l'Ordre](#), le comité d'inspection professionnelle s'intéressera au respect des règles généralement applicables à l'exercice de l'optométrie, que ce soit au chapitre du respect des standards cliniques, des informations à communiquer aux patients, de la tenue de dossier, etc. Les optométristes qui exercent de telles activités doivent donc s'attendre à devoir répondre à des questions à cet égard et, s'il y a lieu, à faire l'objet des mesures de suivi ou des mesures correctrices indiquées.

Enjeux et orientations

Nouvel exercice de planification stratégique

Terminant prochainement l'exercice de planification stratégique, le Conseil d'administration de l'Ordre aura l'occasion lors d'une réunion qui se tiendra en septembre prochain de consulter différents intervenants du secteur oculovisuel et d'autres partenaires du secteur de la santé afin de prévoir les enjeux et orientations prioritaires pour les trois prochaines années.

2024 → 2025 → 2026



Parmi les points sur lesquels les administrateurs et autres intervenants seront appelés à se prononcer, les éléments suivants seront priorités :

- Forces et faiblesses de l'Ordre
- Défis et opportunités pour l'Ordre pour les prochaines années en fonction de leur perception de l'environnement actuel dans lequel l'Ordre doit réaliser sa mission (changements technologiques rapides, réformes en cours dans le système de santé, modernisation du système professionnel québécois, etc.)

Ces questions vous interpellent ? Prière de nous faire parvenir vos commentaires par courriel à :

communication@ooq.org 



Les autoformations

Ouvertes tout l'été !

Enfin l'été est arrivé après s'être fait attendre avec un printemps plutôt en dents de scie. Je nous souhaite une météo qui nous encouragera à profiter des activités extérieures.

Toutefois, si jamais elle ne collabore pas, n'oubliez pas que, depuis l'année dernière, les inscriptions pour les autoformations demeurent ouvertes tout l'été : un bel ajout du CPRO pour faciliter l'accès à la formation continue. Parlant d'effort pour l'accessibilité, j'en profite pour souligner que le tarif par UFC n'a pas augmenté depuis 2020, malgré la hausse de l'ensemble des coûts depuis la pandémie, ce qui représente une économie de plus de 10 % pour vous.

Sur un autre registre, les préparations pour le colloque vont bon train et vous recevrez, à la fin de l'été, toutes les informations nécessaires pour vous y inscrire. Les conférences s'étaleront sur 2 jours, soit les 17 et 18 novembre. Les places y seront limitées puisque la salle principale du Centre Mont-Royal a une capacité maximale de 650 personnes. Si vous souhaitez faire un convention de votre promotion, je vous invite à faire vos réservations de restaurants dès maintenant, car il semble que ce soit encore difficile cette année pour les groupes en ces temps de pénurie de main-d'œuvre.

Entretemps, en espérant que nous aurons eu la chance de nous rencontrer au congrès de l'ACO.

Bon été! ☺

Rendez-vous
au prochain numéro !

D'ici là, suivez-nous
sur les réseaux sociaux.



1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051

www.ooq.org